

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 31-DGRI Subvention (11.411.300 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Ville (4e, 8e, 18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention signée le 1er février 2018 avec le Théâtre de la Ville après avoir été approuvée par délibération du Conseil de Paris des 11, 12 et 13 décembre 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention relatif à l'attribution de subventions de fonctionnement ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 12 avril 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre de la Ville 16 Quai de Gesvres (4e) est fixée à 11.411.300 euros au titre de l'année 2018 en intégrant un soutien à la 9e édition de Chantiers d'Europe et un soutien au titre de la résilience, soit un complément de 5.961.300 euros après déduction de l'acompte versé. Simpa 52341 ; 2018-03247 et 2018-06470.

Article 2 : La dépense correspondante de 5.961.300 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 : à hauteur de 5.950.000 euros, nature 65748, rubrique 316 au titre de la culture ; et à hauteur de 11.300 euros, nature 65748, destination 04100010, au titre des relations internationales.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif au solde de la subvention de fonctionnement et à la subvention pour le projet Chantiers d'Europe, dont les textes sont joints et annexés à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO